

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
Du 21 au 23 mai 2008 à Rimouski

L'OSMOSE DES TERRITOIRES !



CAHIER DES COMMANDITES

Congrès de l'OUQ 2008

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
Du 21 au 23 mai 2008 à Rimouski

L'OSMOSE DES TERRITOIRES !



Niveau diamant: 5 000 \$

Option - Partenaire principal

En tant que commanditaire de niveau diamant, vous obtiendrez une reconnaissance de prestige. Votre entreprise aura l'occasion de jouir d'une vaste visibilité tout au long du congrès, puisque seulement trois entreprises pourront choisir cette option. Votre logo sera bien en vue sur le programme principal de l'événement.

Une commandite de niveau diamant comporte également :

- une publicité 1/3 de page, format bandeau, dans le programme principal du congrès;
- une inscription gratuite pour l'ensemble du congrès;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la mise en évidence du logo de votre entreprise sur les affiches installées sur le site du congrès;
- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des commanditaires dans le programme principal;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les commanditaires du congrès 2008.

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
Du 21 au 23 mai 2008 à Rimouski

L'OSMOSE DES TERRITOIRES !



Niveau platine: 2 500 \$

Option - Grand banquet

Commanditer cet événement unique, ayant lieu le jeudi 22 mai, assurera une visibilité d'envergure à votre entreprise, puisque tous les participants du congrès y seront présents pour célébrer l'urbanisme. Votre entreprise sera partie prenante de cette soirée où plaisir, délices culinaires et animation seront au rendez-vous.

Une commandite de niveau platine comporte également :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des commanditaires dans le programme principal;
- une inscription gratuite pour l'ensemble du congrès;
- le logo de votre entreprise sur le billet du banquet;
- le logo de votre entreprise apposé sur les affiches installées lors du banquet;
- le logo de votre entreprise sur chacune des tables pendant le banquet;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les commanditaires du congrès 2008.

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
Du 21 au 23 mai 2008 à Rimouski

L'OSMOSE DES TERRITOIRES !



Niveau or: 1 500 \$

Choisissez l'une des options suivantes :

Or, option 1 – Souper de bienvenue Commanditer cette réception qui donnera le coup d'envoi de l'événement, le 21 mai, assurera une visibilité d'envergure à votre entreprise alors que les participants du congrès y seront présents, afin de se retrouver, de créer des liens et d'échanger entre eux. Le logo de votre entreprise sera bien en évidence sur les billets des participants pour le souper. Votre entreprise aura droit à deux billets pour ce souper de bienvenue.

Or, option 2 – Vin lors du banquet Le banquet du 22 mai est l'activité du congrès qui attirera le plus grand nombre de participants. Commanditer le vin servi avec le souper sera une occasion unique pour votre entreprise. Le logo de votre entreprise sera en évidence sur les tables lors de l'événement. De plus, votre entreprise aura droit à deux billets pour le banquet.

Or, option 3 – Dîner-conférence Le dîner du 22 mai, est l'occasion pour votre entreprise de se faire voir auprès de la majorité des participants du congrès qui viendront écouter le conférencier principal. Le logo de votre entreprise sera bien en évidence sur les billets des participants pour le dîner-conférence. De plus, votre entreprise aura droit à deux billets pour ce dîner-conférence.

Or, option 4 – Programme du congrès À titre de commanditaire du programme, votre entreprise aura une publicité pleine page couleur à l'arrière du programme principal. Ce choix permettra à votre entreprise d'avoir une visibilité exceptionnelle car tous les participants recevront le programme et l'auront avec eux tout au long du congrès.

Une commandite de niveau or comporte également :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des commanditaires dans le programme principal;
- le logo de votre entreprise apposé sur les affiches installées lors de l'événement que vous choisissez de commanditer;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les commanditaires du congrès 2008.

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
Du 21 au 23 mai 2008 à Rimouski

L'OSMOSE DES TERRITOIRES !



Niveau argent: 1 000 \$

Choisissez l'une des options suivantes :

Argent, option 1 – Cocktail pré-banquet Le cocktail avant le banquet est l'occasion pour les participants de se détendre et d'échanger entre eux. Le logo de votre entreprise sera bien en évidence sur les billets des participants leur donnant droit à une consommation. Votre entreprise recevra 10 billets pour des consommations.

Argent, option 2 – Boîte à lunch Avant de quitter le congrès, les participants recevront une boîte à lunch. C'est l'occasion pour votre entreprise de créer un contact privilégié avec les participants. Le logo de votre entreprise sera sur la boîte à lunch.

Une commandite de niveau argent comporte également :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des commanditaires dans le programme principal;
- le logo de votre entreprise apposé sur les affiches lors de l'événement que vous choisirez de commanditer;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les commanditaires du congrès 2008.

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
Du 21 au 23 mai 2008 à Rimouski

L'OSMOSE DES TERRITOIRES !



Niveau bronze: 500 \$

Choisissez l'une des options suivantes :

Bronze, option 1 – Café-brioche Avant d'attaquer une journée d'atelier, les congressistes apprécieront certainement un bon café et une brioche offerts par votre entreprise.

Bronze, option 2 – Pause Les pauses sont l'occasion pour les congressistes de faire le plein d'énergie tout en échangeant sur les conférences. Les participants apprécieront les rafraîchissements offerts par votre entreprise.

Bronze, option 3 – Déjeuner de l'AGA Dans le cadre du congrès, les participants sont invités à assister à l'Assemblée générale des membres de l'Ordre qui se tiendra pendant le déjeuner du 23 mai. C'est une excellente occasion pour votre entreprise de se faire voir auprès des congressistes. Le logo de votre entreprise sera bien en évidence sur les billets des participants pour le déjeuner.

Une commandite de niveau bronze comporte également :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des commanditaires dans le programme principal;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les commanditaires du congrès 2008.

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
Du 21 au 23 mai 2008 à Rimouski

L'OSMOSE DES TERRITOIRES !



Niveau cuivre: 250 \$

Option - Sessions-conférences

Les congressistes auront la possibilité d'assister à six sessions-conférences dans la journée du 22 mai. En commanditant l'une des sessions-conférences votre entreprise bénéficiera d'une grande visibilité dans la salle de conférence et le programme du congrès.

Une commandite de niveau cuivre comporte :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des commanditaires dans le programme principal;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- le logo de votre entreprise apposé sur des affiches installées dans la salle de l'atelier;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les commanditaires du congrès 2008.

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
Du 21 au 23 mai 2008 à Rimouski

L'OSMOSE DES TERRITOIRES !



Espace d'exposition: 750 \$

Option - Espace d'exposition

Votre organisation peut obtenir une présence remarquable sur les lieux du congrès de 2008, durant les journées principales (22 et 23 mai), au moyen d'un espace d'exposition visant à publiciser et à promouvoir votre organisation de même que vos services et produits.

Une commandite espace d'exposition comporte :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des commanditaires dans le programme principal;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- un espace d'exposition de huit pieds par dix pieds, doté de plinthes de soutien et d'une table de six pieds munie d'une jupe;
- une inscription dans le carnet des exposants comportant les coordonnées et une brève description;
- le logo de votre entreprise apposé sur des affiches sur les lieux du congrès;
- une inscription gratuite pour l'ensemble du congrès;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les commanditaires du congrès 2008.

Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
Du 21 au 23 mai 2008 à Rimouski

L'OSMOSE DES TERRITOIRES !



Formulaire de réservation

Organisation: _____

Nom de la personne-ressource: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Courriel: _____

Veillez indiquer le niveau de commandite qui vous intéresse:

Diamant—5 000 \$

Platine—2 500 \$

Or—1 500 \$

Argent—1 000 \$

Bronze—500 \$

Cuivre—250 \$

Kiosque—750 \$

Total: \$ _____

Quelle option (événement ou élément) aimeriez-vous commanditer:

Acceptation

Je soussigné, accepte les conditions stipulées et je suis autorisé (e) à m'engager à respecter les conditions de ce contrat.

Signature: _____

Nom: _____

Date: _____

Compléter et retourner avec le paiement à:

Ordre des urbanistes du Québec

85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 410, Montréal, (Québec), H2Y 3V4

Modalités du contrat

1. L'OUQ se réserve le droit, à son gré, de modifier les dates de tenue du congrès ou d'annuler celui-ci et ne pourra pas faire l'objet de poursuites en dommages ou autres en raison d'une telle modification ou annulation, sauf pour le remboursement intégral de tout montant payé par le commanditaire/exposant à l'OUQ.

2. Le commanditaire/exposant ne doit pas céder ce contrat ou sous-louer l'espace, en tout ou en partie, ou autoriser l'utilisation dudit espace par quiconque sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de l'OUQ. Toute tentative en ce sens est nulle et sans effet et se traduira par l'annulation immédiate et sans remboursement de ce contrat.

3. Le commanditaire/exposant est tenu de se conformer à toutes les règles et à tous les règlements mis en place par l'OUQ concernant le congrès et il convient que la décision de l'OUQ d'adopter et d'appliquer tel règlement ou telle règle sera finale et obligatoire.

4. Le commanditaire/exposant est responsable de l'observation des lois, règlements, ordonnances, réglementations, exigences, codes et standards applicables, y compris ceux ayant trait aux incendies, à la sécurité, aux questions de santé et d'environnement, et il doit s'assurer que les équipements, les matières et marchandises utilisés par le commanditaire/exposant sont conformes.

5. Le commanditaire/exposant garantit l'OUQ contre les pertes, blessures ou dommages de toute nature subis par l'OUQ en raison de l'inobservation des modalités de ce contrat par le commanditaire/exposant ou en raison de la participation du commanditaire/exposant au congrès, y compris notamment, toute mise en cause contre l'OUQ concernant toute perte, blessure ou tout dommage subi ou souffert par tout autre commanditaire/exposant, par le propriétaire de l'édifice, par les participants au congrès et par leurs directeurs, représentants officiels, agents et employés respectifs.

6. Compte tenu de la participation du commanditaire/exposant au congrès, le commanditaire/exposant libère par la présente l'OUQ, ses directeurs, représentants officiels, agents et employés de toute réclamation, perte et de tout dommage souffert ou subi par le commanditaire/exposant relativement au congrès, notamment toute réclamation en cas de perte ou de vol, de préjudice corporel ou de perte d'occasions d'affaires ou de profits, en raison d'un acte de l'OUQ ou autrement.

7. Ce contrat peut être annulé par l'une ou l'autre des parties pourvu qu'un avis écrit soit reçu par l'autre 30 jours avant l'événement, dans lequel cas toutes les sommes versées par le commanditaire/exposant seront remboursées à l'exception des frais d'administration de l'ordre de 100 \$ par stand. Si le commanditaire/exposant annule après la date prévue, il sera tenu responsable du prix total convenu dans le contrat de location. Les annulations doivent être soumises par écrit et formulées sur du papier en-tête de la société.

8. L'OUQ se réserve le droit, à son gré, de modifier ou de retirer tout élément d'exposition, en tout ou en partie, incluant les documents imprimés, les produits, les enseignes, les structures de son et lumière, et d'expulser les commanditaires/exposants ou leur personnel advenant le cas où, selon l'OUQ, leur conduite ou présentation serait inacceptable pour l'OUQ ou tout autre participant au congrès.

9. Les éléments d'exposition du commanditaire/exposant doivent être conformes à toutes les exigences de l'OUQ et du propriétaire de l'édifice, incluant les exigences concernant la hauteur limite.

10. Le commanditaire/exposant doit assurer la présence d'au moins une personne, maximum deux personnes, par stand durant les heures d'ouverture du congrès. Le commanditaire/exposant convient de limiter sa présentation uniquement à l'espace alloué par ce contrat.

11. Les livraisons de marchandises au congrès ne doivent pas comporter de frais payables à la livraison, et toute marchandise livrée avec de telles conditions sera systématiquement refusée par l'OUQ. L'OUQ réfute toute responsabilité en cas de perte ou dommage aux biens ou propriétés du commanditaire/exposant avant, pendant ou après le congrès.

12. Le commanditaire/exposant est responsable de l'installation et des coûts d'assurance en regard de sa participation au congrès. À la demande de l'OUQ, le commanditaire/exposant convient de fournir immédiatement à l'OUQ tout certificat d'assurance relatif à toute police d'assurance possédée par le commanditaire/exposant de même qu'une preuve satisfaisante de la part des assureurs concernant la prolongation de la couverture. Si le commanditaire/exposant omet de se conformer aux exigences précédemment définies, outre tous les droits et recours disponibles à l'OUQ sur le plan juridique ou en vertu de ce contrat, l'OUQ a le droit de prendre possession de l'espace d'exposition et de l'utiliser à sa manière et le commanditaire/exposant sera responsable de défrayer les coûts convenus par ce contrat pour ledit espace.

13. Le commanditaire/exposant convient qu'aucun élément d'exposition ne doit être démonté et qu'aucune marchandise ne doit être retirée de l'espace d'exposition durant l'horaire établi du congrès. Le commanditaire/exposant consent à retirer de l'édifice où le congrès a été tenu tout équipement et tous les accessoires avant l'heure limite pour plier bagages et partir. Advenant le cas d'inobservation de cette exigence, le commanditaire/exposant consent à payer tous les frais additionnels pouvant être engagés par l'OUQ.

14. Le commanditaire/exposant se conformera aux règlements de tout contractant syndiqué pouvant être désigné par l'OUQ au service des commanditaires/exposants. Tout conflit entre le commanditaire/exposant et un contractant ou représentant syndical sera transmis pour règlement à l'OUQ dont la décision sera finale et obligatoire pour toutes les parties.

15. L'OUQ se réserve le droit d'annuler ce contrat et de reprendre possession de l'espace d'exposition ou d'expulser le commanditaire/exposant si le commanditaire/exposant ne se conforme pas aux modalités de ce contrat ou aux règles du congrès, dans lequel cas le commanditaire/exposant perdra, à titre de dommages-intérêts et non à titre de pénalité, tous les paiements effectués conformément au présent contrat, sans toutefois limiter les autres droits et recours juridiques de l'OUQ en vertu de ce contrat et en raison de l'omission de conformité.